

ARRÊTE

**portant réglementation temporaire de circulation
sur les Routes Départementales
n° 951A du PR 0+374 au 1+477
n° 951 du PR 35+928 au PR 35+983
Véloroute du PK 113+670 au PK 114+700
Véloroute du PK 116+192 au PK 118+727
Véloroute du PK 119+331 au PK 121+000
n° 144 du PR 3+097 au 5+234
n° 34 du PR 3+202 au PR 4+594
Communes de CLAMECY – SURGY et VILLIERS SUR YONNE
En et hors agglomération**



**Le Président du conseil départemental,
Le Maire de Clamecy,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la route,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, 8ème partie, approuvée par arrêté interministériel du 6 novembre 1992,

VU l'arrêté n° D-2024-652 du 26 août 2024, portant délégations de signatures au sein de la Direction générale adjointe de l'Aménagement et du développement des territoires,

VU la demande des sociétés Norte Productions et Rita Productions représentées par Monsieur Jacques Menecier régisseur général sur le court-métrage « Yonne » en date du 15 septembre 2024,

Considérant que pour permettre le bon déroulement du court-métrage «Yonne» sur les RD 951A, 951, 144 et 34 et la véloroute, il y a lieu d'interdire ponctuellement la circulation,

ARRÊTE

Article 1^{er} :

La circulation de tous les véhicules, sera ponctuellement interrompue sur des séquences de 5 minutes maximum, sur les sections suivantes :

*** Le jeudi 10 octobre 2024 :**

- de 7h00 à 19h00 : Véloroute entre les PK 113+670 et 114+700,
- de 10h00 à 12h00 : RD 951 entre les PR 35+928 au PR 35+983,
- de 16h00 à 19h00 : RD 951A entre les PR 0+374 et 1+477,

*** le vendredi 11 octobre 2024 :**

- de 11h30 à 23h30 : Véloroute entre les PK 116+192 et 118+727,
- de 19h00 à 23h00 : RD 144 entre les PR 3+097 et 5+234,

* le samedi 12 octobre 2024 :

- de 8h30 à 18h30 Véloroute entre les PK 119+33 et 121+000,

*le mercredi 16 octobre 2024 :

- de 10h00 à 12h00 RD 34 entre les PR 3+202 et 4+594.

Article 2 :

La signalisation temporaire sera conforme à la 8ème partie de l'instruction interministérielle du 6 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins des sociétés Norte Productions et Rita Productions.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif, soit gracieux auprès du Président du conseil départemental de la Nièvre, soit hiérarchique auprès de Monsieur le Préfet de la Nièvre, dans les deux mois suivant sa notification. Un recours contentieux peut être déposé auprès du Tribunal administratif de Dijon, également dans le délai de deux mois à compter de sa notification, ou dans le délai de deux mois à partir de la réponse de l'administration si un recours administratif a été déposé, l'absence de réponse au terme de deux mois valant rejet implicite.

Le tribunal administratif peut être saisi d'un recours déposé via l'application Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Article 4 :

- Monsieur le Directeur Général des Services du Département de la Nièvre,
- Monsieur le Colonel, commandant le groupement de Gendarmerie de la Nièvre,
- La Mairie de Clamecy,

sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à

- Monsieur le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours de la Nièvre,

A Clamecy, le 21/10/2024
Le Maire

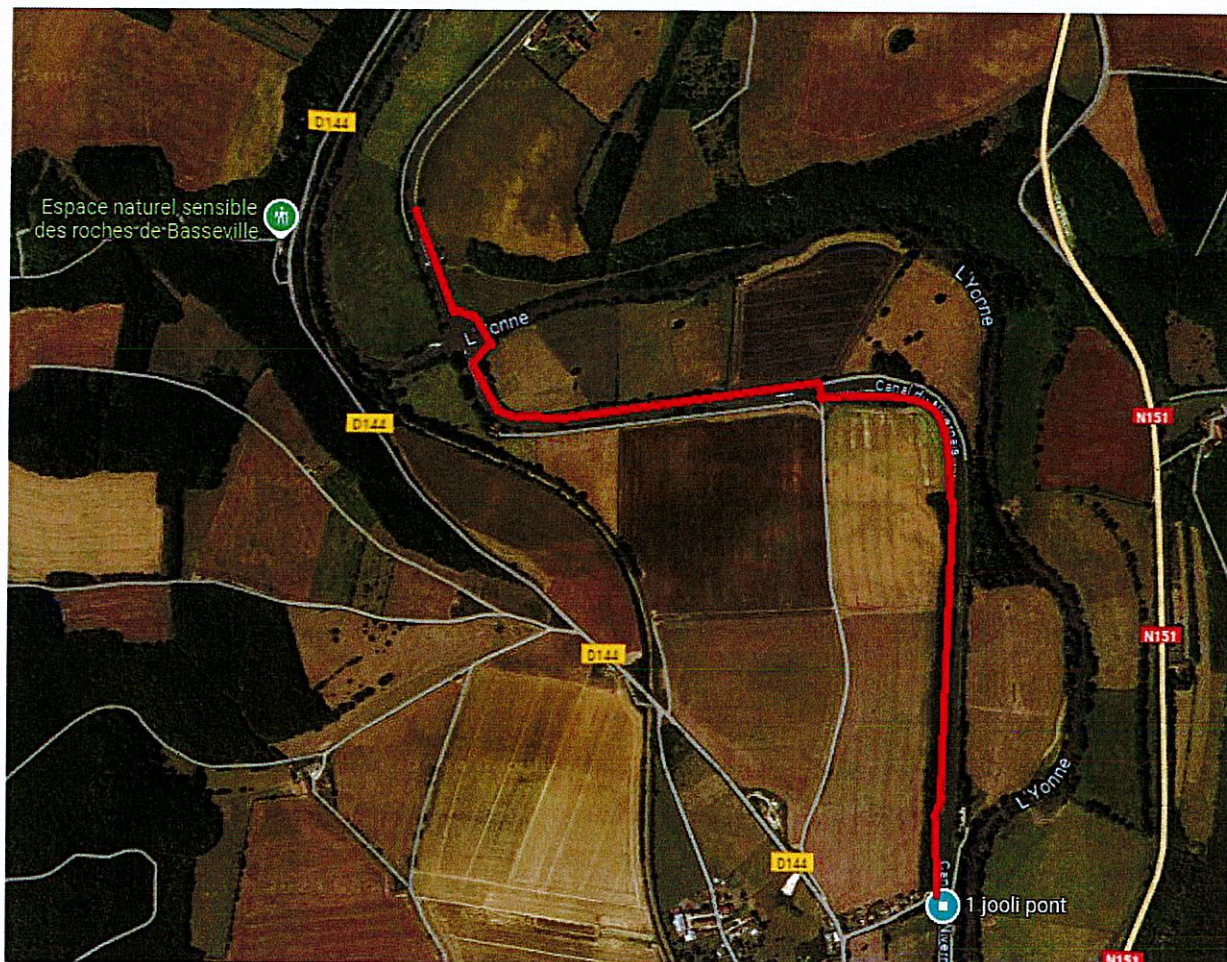
A Nevers, le 7 octobre 2024
P/° Le Président du conseil départemental,
et par délégation,
Le Chef du Service Mobilités,



Nicolas BOURDOUNE
Maire

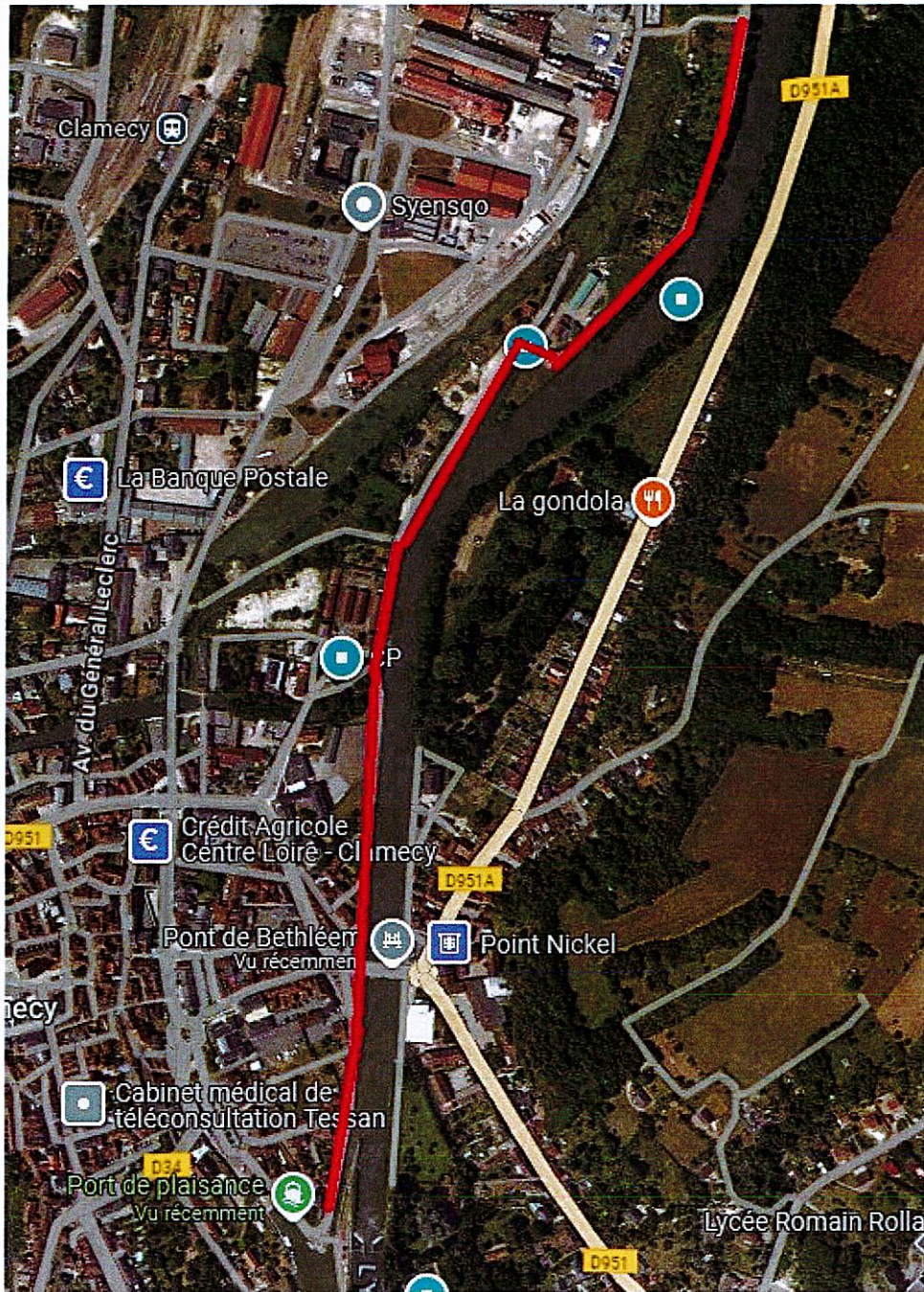
A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Chesneau".

Olivier CHESNEAU

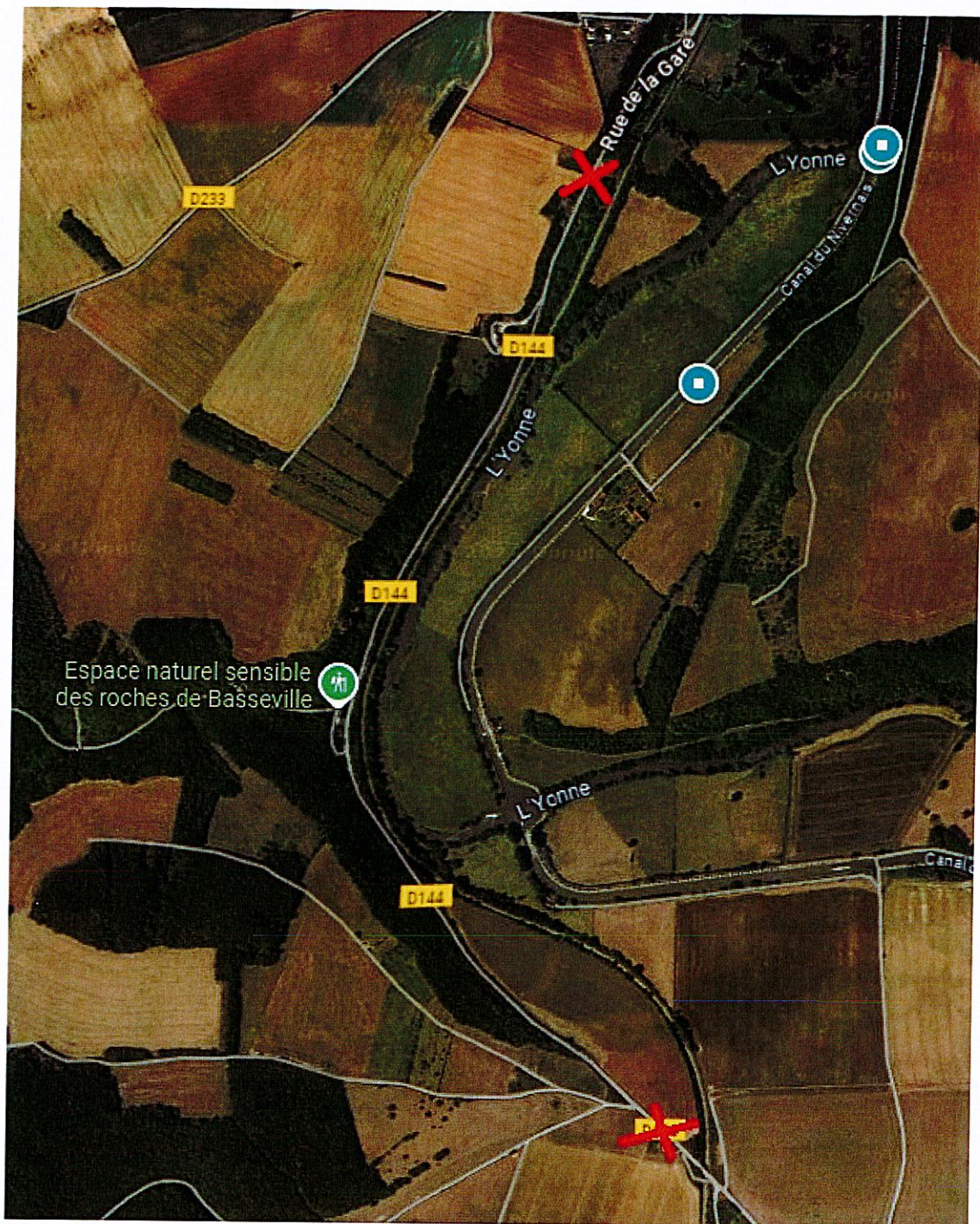


Vendredi 11 de 11:30 à 23:30 (de Clamecy 58500 à Pousseaux 58500)

**PLAN DE CIRCULATION « YONNE » (NORTE PRODUCTIONS)
CHEMINS DE HALAGE CANAL DU NIVERNAIS**

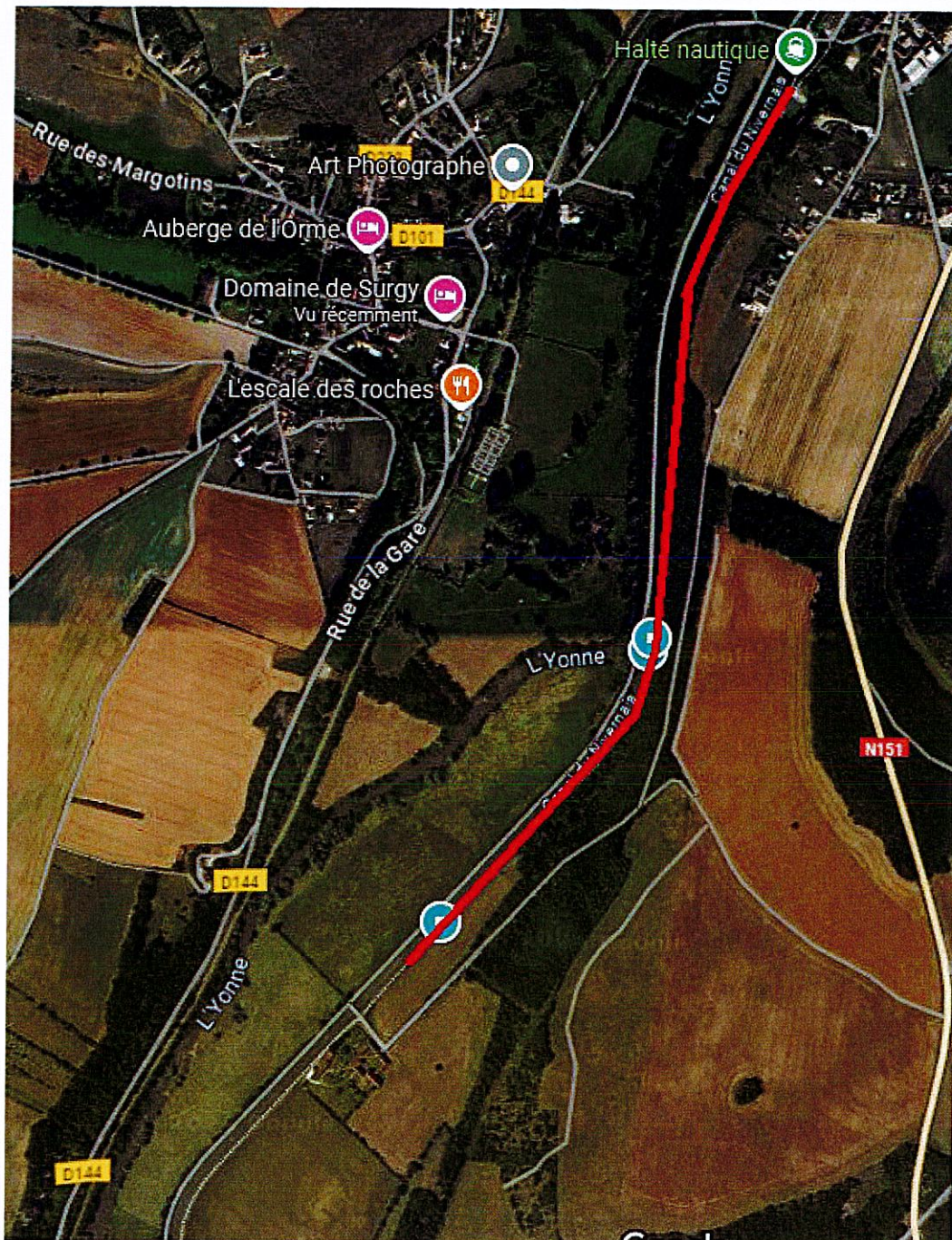


**Jeudi 10 de 7:00 à 19:00
(Clamecy 58500)**



Route: D144 (58500 SURGY)

Date de tournage: vendredi 11/10/24 de 19:00 à 23:00

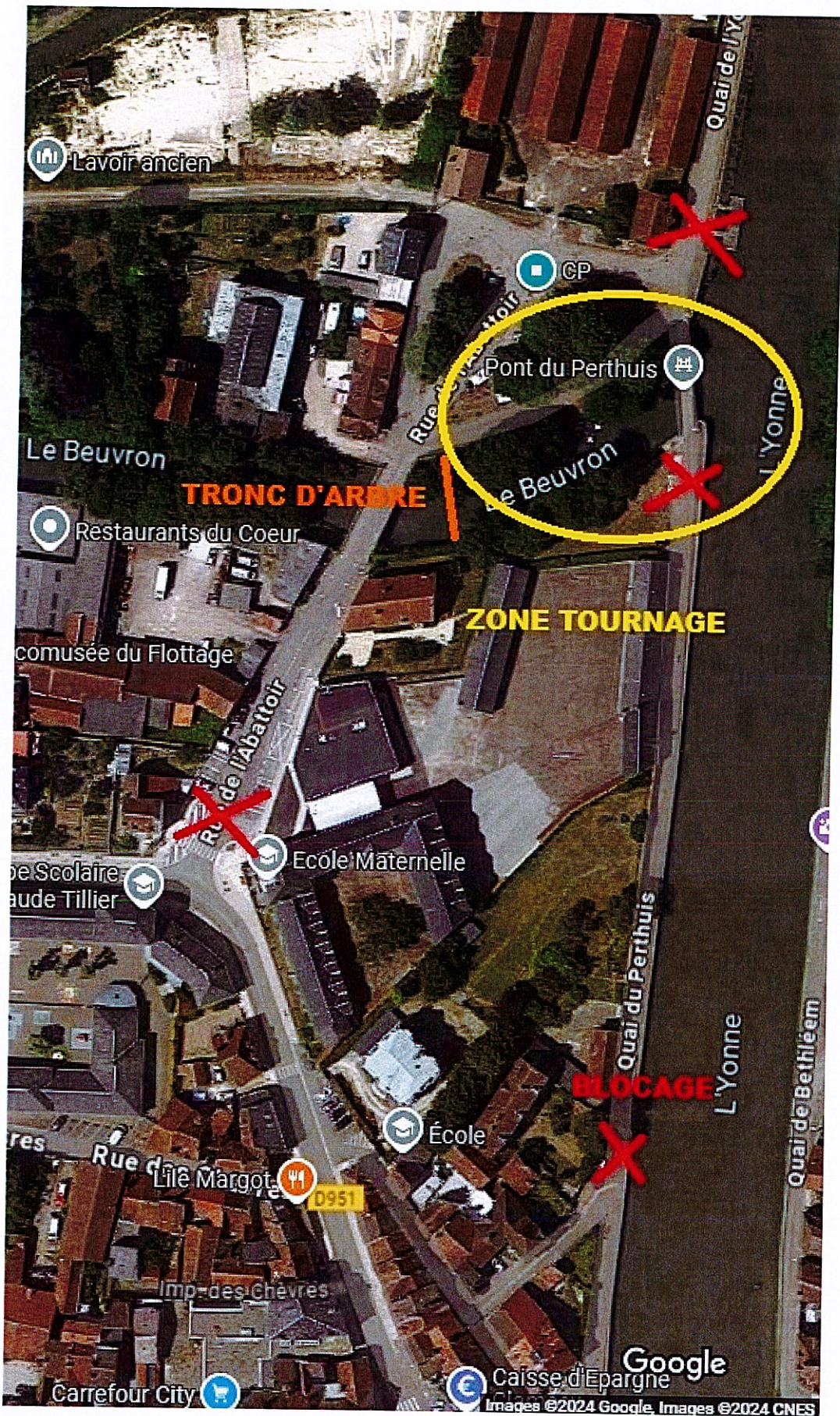


Samedi 12 de 8:30 à 18:30 (POUSSEAUX 58500)



Route: D34 (58500 VILLIERS-SUR-YONNE)

**Date de tournage: mercredi 16 octobre 2024
de 10:00 à 12:00 (30 minutes
de tournage dans cette plage
horaire)**







Route: D951A "route d'Auxerre" (58500 CLAMECY)

Date de tournage: jeudi 10/10/24 de 17:00 à 19:00